

# TRIBUNE EN SOUTIEN AUX HABITANT·ES ET PAYSAN·NES DU BOCAGE DE NOTRE-DAME-DES-LANDES

mars  
2024

pour que les mairies laissent  
place à des solutions constructives



*Les habitant·es et paysan·nes de la zone anciennement convoitée par le projet d'aéroport du Grand Ouest ont récemment fait l'objet dans la presse d'une série de menaces, de propos incriminants et largement erronés de la part des maires de Vigneux-de-Bretagne et Notre-Dame-des-Landes.*

*Nous - membres d'associations, de syndicats et organisations agricoles, d'AMAPs, parents d'élèves, habitant·es des communes voisines - considérons que ces habitant·es apportent au contraire une dynamique bénéfique à notre territoire. Nous nous inquiétons des obstructions aujourd'hui faites à leur régularisation par ces communes et regrettons les tensions suscitées par les menaces de procédures judiciaires et d'expulsion. Nous souhaitons pointer au contraire les solutions possibles et bénéfiques pour nos communes à cette situation exceptionnelle.*

## Ce que les habitant·es de l'ancienne zad apportent à la vie des communes



Nous n'oublions pas que toutes ces personnes ont fortement contribué à nous protéger des nombreuses nuisances qui auraient été engendrées par le projet d'aéroport et à préserver l'environnement de nos communes. Elles vivent depuis des années ici, y ont rebâti et entretenu les maisons démolies par les forces de l'ordre, et mettent en œuvre des expériences écologiques et sociales inspirantes. Leur choix de rester habiter là tient à un attachement profond à ce territoire. Elles sont pour nous des voisin·es, des collègues de travail, des ami·es, des client·es, les parents des ami·es de nos enfants que nous croisons tous les jours à la sortie de l'école. Nous ne pouvons concevoir que ces personnes soient de nouveau menacées d'expulsion demain.

Alors que l'on s'alerte aujourd'hui du manque de vocations agricoles, les habitant·es de l'ancienne zad ont développé depuis 2018 une vingtaine d'installations paysannes. Ces fermes agro-écologiques entretiennent le bocage et nous épargnent des intrants chimiques qui altèrent trop souvent notre santé, les ressources en eau et les terres des communes. Elles favorisent la biodiversité avec l'appui d'associations naturalistes. Elles alimentent les circuits courts, AMAPs, magasins de proximité et marchés que nous fréquentons. Elles accueillent des stagiaires et embauchent des travailleurs et travailleuses en saison.

Comme beaucoup de territoires ruraux, l'ancienne zad n'est pas habitée par ses seul·es agriculteurs et agricultrices. Elle est rendue riche et vivante également par l'arrivée, ces 15 dernières années, de nombreuses personnes aux multiples compétences et par leurs activités : gestion forestière en filière locale, fabrication de plaques isolantes en paille ou chanvre, confection de galettes et crêpes, conserverie, brasserie, boulangerie, architecture, charpente, couverture, élagage, bûcheronnage, soin à domicile, traiteur, mécanique, forge, métallurgie, imprimerie, sérigraphie, ateliers d'artisanat etc. Passionné·es par leur métier, beaucoup proposent des espaces de formation, des chantiers participatifs, ainsi que des moments d'accueil pour les enfants des communes alentours – dans des cadres scolaires et périscolaire ainsi que pour des colonies de vacances.

C'est aussi un endroit dense culturellement : bibliothèque du Taslu, salles séminaires, projections, spectacles, résidences artistiques débats et expositions, balades naturalistes, etc... Les lieux qui permettent ces activités ont toute leur place dans un territoire rural vivant et nous avons le plaisir de pouvoir en bénéficier.



## Les obstacles posés par les mairies à la régularisation

Depuis plus de cinq ans, ces habitant-es et paysan-nés échangent avec le Conseil Départemental (CD44) et l'État en vue de la régularisation des terres, des bâtis, des habitats et des activités sur l'ancienne zad. Des baux agricoles ont pu être signés sur une partie du foncier, et des statuts en lien avec leurs activités ont été obtenus. Le CD44, resté propriétaire de la majorité des terres et bâtis à ce jour, est aujourd'hui prêt à signer des baux avec les habitant-es des longères historiques ainsi qu'avec celles et ceux qui bénéficient de permis de construire (PC) sur des maisons détruites par le projet d'aéroport et constructions plus nouvelles. Mais il est toujours fait obstruction, notamment par la mairie de Vigneux-de-Bretagne, à l'obtention de ces PC ainsi qu'à la restauration des raccordements d'eau et d'électricité sur un certain nombre de lieux :

- Alors que Jean-Paul Naud a permis la reconstruction des fermes et habitats détruits du fait du projet d'aéroport sur sa commune, Gwenola Franco a jusqu'ici refusé les permis liés à ce type de reconstructions.
- Il y a également sur la zad des expériences de construction d'habitats légers, réversibles et biosourcés. Cette démarche innovante nous semble une piste précieuse face à une crise du logement de plus en plus criante, et notamment au manque de logements sociaux. Ce type de solutions écologiques fait d'ailleurs l'objet d'un intérêt croissant de certaines communes de la CCEG. Des cadres (STECAL) existent aujourd'hui pour les régulariser dans le respect du droit de l'urbanisme. Les habitant-es concerné-es les ont fait valoir sans résultat à ce jour.
- La possibilité de PC pour des logements paysans prévus dans le cadre du Plan Local D'urbanisme Intercommunal (PLUI) pour des agriculteur-ices installé-es semble aussi bloquée par les maires. Les exploitant-es agricoles concerné-es ne peuvent ni terminer leur installation, ni stabiliser leur projet, et sont ainsi maintenu-es dans la précarité. À l'heure où l'on reprend conscience des difficultés du métier de paysan-ne autant que de son caractère essentiel pour tous et toutes, nous nous inquiétons du fait qu'elles ne puissent tenir longtemps dans ces conditions. Nous pointons la responsabilité qu'ont aujourd'hui les communes rurales, dans le cadre de leur domaine de compétences, à faciliter elles aussi les installations agricoles.
- Contre une vision de la campagne avec des agriculteur-ices isolé-es, nous considérons que les autres habitant-es du bocage sont tout aussi légitimes à rester vivre ici et à maintenir leurs activités sur nos communes, communes qui par ailleurs n'ont cessé de s'agrandir après la fin du projet d'aéroport. Pourtant, le PLUI rédigé après l'abandon a fait comme si tous-tes ces habitant-es, leurs bâtiments, leurs pratiques – artisanales, sociales, culturelles, naturalistes, forestières, etc. – n'existaient pas et n'avaient pas lieu d'être.

## Renouer le dialogue plutôt que de faire ressurgir un climat de tension

Le caractère exceptionnel de ce qui s'est produit sur le territoire anciennement menacé par l'aéroport, l'installation durable de dizaines de personnes à une époque où toute demande de permis était impossible, demande aujourd'hui une réadaptation. Elle nécessite une prise en compte de la réalité de ce territoire plutôt qu'une politique de déni. Les appels publics récents des maires à « libération » ou destruction d'habitats sont à ce titre absolument déplacés. Personne sur ce territoire ne devrait avoir envie ni intérêt à revivre des moments de tensions et une présence policière telle que nous avons pu la connaître il y a quelques années.

**Nous considérons que les procédures de criminalisation et de stigmatisation médiatique doivent cesser. Nous plaignons aujourd'hui pour que les communes acceptent de s'ouvrir, avec les premier-ères concerné-es, à un dialogue constructif sur les différentes possibilités de régularisation des habitats et bâtis de l'ancienne zad.**

Nous demandons à ce que le Conseil Départemental, en tant que propriétaire, continue d'œuvrer en ce sens en appuyant les communes, de manière à sortir des situations d'impasse et à entrer en cohérence avec son projet agricole, social et environnemental.

Pour vous joindre aux signataires de cette tribune :



<https://tinyurl.com/mr4b99ja>

Pour vous abonnez au canal telegram  
ZAD-NDDL-INFO qui informe des actualités  
& évènements à venir sur la zad de nddl :



[https://t.me/zad\\_nddl\\_info](https://t.me/zad_nddl_info)

